Le minimum syndical !

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-14 21:33:08 - Vu sur pharmacie.ma

Les élections des Conseils régionaux des pharmaciens auront lieu, en principe, au mois d'août prochain, soit cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi n° 115-13 portant dissolution des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine du Nord et du Sud et instituant une commission spéciale provisoire. Cette dissolution dont la forme a été plus que discutable a néanmoins permis l'organisation des premières élections sans «pouvoirs», et sans le troc habituel des bulletins de vote. Les élections ordinales, qui se sont déroulées le 25 août 2015, avaient nourri beaucoup d'espoirs chez les pharmaciens. Malheureusement, ces espoirs se sont vite volatilisés. En effet, quatre années après ces élections, le constat est amer. Notre incapacité à trouver l'alchimie nécessaire permettant d'optimiser le fonctionnement de nos instances s'est confirmée jour après jour. La gestion des problématiques liées au non-respect de la déontologie et les interférences de toute sorte ont fini par avoir raison de la détermination de certains conseillers qui aspiraient, eux aussi, au changement. Les dysfonctionnements qui affectent certains syndicats ont aggravé cette situation. Ces structures peinent, de plus en plus, à s'acquitter de leurs obligations et à décharger, au passage, les conseils du traitement de certaines problématiques particulièrement chronophages. Le dernier exemple en date : des pharmaciens de Rabat-Salé viennent de saisir le président du Conseil national de l'Ordre (CNOP) dans le but de l'informer que "la Chambre syndicale de Rabat-Salé n'a pas tenu ses élections depuis 12 ans, ce qui a pour effet de priver les pharmaciens d'adhérer à leur syndicat…" Ces pharmaciens, qui se sont regroupés en collectif et qui ont déjà organisé des sit-in devant la Maison du pharmacien de Hay Riad, informent le président du CNOP "qu'ils ont appelé à une assemblée générale extraordinaire le jeudi 18 avril 2019 à 15 h à la Maison du pharmacien". Ces officinaux ont conclu le courrier adressé au président du CNOP en lui demandant de "veiller à ce que les pharmaciens puissent organiser leur AGE dans de bonnes conditions..." Le fait que des pharmaciens se voient obligés de déclencher une AGE pour pouvoir débattre des problèmes de leur ville ou du fonctionnement de leur syndicat dénote une situation inédite privant cette ville de ses meilleurs éléments. Toutes ces potentialités mises à l'écart, voire mises à l'index, auraient pu faire du Syndicat de Rabat-Salé une des structures les plus dynamiques du Royaume, d'autant plus que la Wilaya de Rabat-Salé compte un grand nombre de pharmaciens qui avaient joué un rôle important au niveau des Conseils et de la Fédération. Cette dernière devrait en principe avoir un droit de regard sur le fonctionnement de tous les syndicats membres et, dans ce cas de figure, on peut se poser la question : comment une Fédération peut-elle accepter un syndicat n'ayant pas organisé ses élections à temps ou ayant transgressé ses statuts ? La situation de la profession est plus inquiétante que jamais, mais il ne faut pas perdre espoir. Rien n'est impossible, pour peu que chacun de nous y mette du sien. Quant à nos responsables, présents et futurs, ils devraient, une fois pour toutes, mettre de côté leurs ego pour mieux appréhender les différentes problématiques de la profession. Ces responsables qui ne peuvent être que des pharmaciens exemplaires et irréprochables devraient placer l'intérêt de la profession au-dessus de toutes les considérations. C'est ce qu'on appelle : le minimum syndical !